

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2017

RÉGULATION DE LA VIE PUBLIQUE - (N° 106)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 99

présenté par

M. Dive, M. Viala, M. Quentin, M. Bazin, M. Vatin, M. Pradié, M. Descoeur, Mme Bazin-Malgras, M. Ramadier, M. Furst, Mme Lacroute, Mme Poletti et M. Boucard

TITRE

Substituer aux mots :

« confiance dans »

les mots :

« modernisation de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La confiance de nos concitoyens ne pourra être rétablie qu'avec un fonctionnement de la vie publique modernisé, plus transparent, plus intelligible et plus juste. Il convient donc que le titre de ce texte reflète les moyens par lesquels la vie politique et parlementaire sera plus en accord avec les attentes légitimes exprimées par les Français.